

ERAFP: UNE REFORME S'IMPOSE !!!

LE CONSTAT:

RENTE DERISOIRE POUR UNE RETRAITE COMPLEMENTAIRE.

ANNEE DE PAIEMENT : AGE LEGAL SEDENTAIRE EXCLUSIVEMENT.

CATEGORIE ACTIVE ET SUPER ACTIVE ECARTEES (DE 2 A 12 ANS).

LA FEDERATION DES SERVICES PUBLICS CFE CGC SAISIT :



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES...



MINISTRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES.



MINISTRE EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS.



LE PRESIDENT DE L'ERAFP.





POUR LA FEDERATION LE PAIEMENT DE LA RENTE RAFP DOIT INTERVENIR DES LA RADIATION DES CADRES !

C'EST UNE QUESTION DE JUSTICE SOCIALE ET D'EQUITE !









